Ces statuts ont été faits illégalement, sans que le bureau ait été formé. Les administrateurs ouvriers ont protesté et demandé une nouvelle homologation par le bureau constitué.

On s'arrange de façon que les élections aient lieu, non à la mairie, mais dans les baraques des fosses. La Compagnie est là chez elle. Elle peut à son aise employer les manœuvres destinées à lui assurer des élections favorables.

Avec ce système, les ouvriers ne sont jamais représentés dans les caisses de secours.

Le gouvernement s'est déclaré partisan de la liberté syndicale: c'est le moment de le prouver, les choses se passent de même pour les caisses de retraite.

Suspension de séance

Sur la demande de l'orateur, la séance est suspendue pendant un quart d'heure, elle est reprise à 4 heures 55.

Reprise de la séance

A la reprise de la séance, **Basly** expose les doléances des ouvriers relativement au service des pensions.

Les ouvriers appartenant à l'exploitation dans lesquelles caisses de retraites étaient alimentées uniquement par les exploitants. Ils perdent aujourd'hui les pensions en cours. Cependant le rapporteur de la loi, M. Audiffred avait dit que leurs droits seraient sauvegardés.

Basly demande que les compagnies remettent aux ouvriers la reconnaissance de leurs droits ainsi que l'a fait la compagnie de Béthune. L'Etat doit intervenir en attendant; il doit refuser l'homologation des statuts qui imposent aux ouvriers mineurs de voter dans le carreau de la mine.

Discours de Lamendin

Lamendin dénonce les abus qui se seraient produits aux mines de Nœux, au cours des élections; les administrateurs de la caisse de secours de la compagnie tiennent beaucoup à avoir la majorité dans ces caisses car elles peuvent se dispenser de payer les indemnités en cas d'accident en donnant un motif pour un autre.

Discours de Charpentier

Charpentier se plaint des retards apportés dans l'homologation des statuts des caisses de secours. Il signale des cas de pression administrative à la Bicamarie où le maire patronne une liste de candidats de la Compagnie.

Charpentier demande que désormais le président du Conseil d'administration de la caisse soit le seul intermédiaire entre les ouvriers et les autorités administratives et judiciaires.

Les articles de la loi relatifs à la séance annuelle de l'assemblée générale en février et au temps à accorder aux employés du conseil pour s'occuper du service de la société n'ont pas été observés.

En ce qui concerne les pensions, en cours d'acquisition, la loi laissait le choix aux ouvriers contre la loi nouvelle et l'exécution des obligations antérieures. Les compagnies ont obligé les ouvriers à accepter la liquidation.

Dans le Nord et à Béthune, certaines Compagnies ont fait des règlements plus justes qui devraient servir de modèle aux autres.

Le gouvernement a le devoir de proposer à la Chambre les modifications qui s'inspirent de la loi sur les retraites.

Déclaration du ministre des Travaux publics

M. Guyot-Dessaigne rapelle les dispositions de la loi 1894. Il estime que les élections doivent se faire à la mairie. Plusieurs élections ont été déférées à la justice. Le gouvernement attend la solution.

S'il y a eu abus de pouvoir il ne les tolérera pas. Quant à la participation des délégués mineurs à la caisse de retraite le gouvernement l'accepte et appuiera, sur ce point, la proposition de M. Basly.

Basly demande qu'on consolide au moment de l'application de la loi de 1894 les retraites en cours d'acquisition. La Chambre et le Sénat ont repoussé cette manière de voir. Basly peut demander la modification de la loi, il ne peut en critiquer l'application. Pour homologuer les statuts de diverses mines il est obligé d'attendre la décision des tribunaux.

M. Lacombe dit que la commission du travail soumettra à l'examen de la Chambre une loi qui pourrait être votée samedi sur l'admission des délégués mineurs aux caisses de secours.

Quant au vote, il importe qu'il ait lieu à la mairie.

Le ministre dit que les ouvriers de Lens avaient demandé de voter sur le carreau.

Discours de Souhet

Souhet regrette qu'on ne puisse liquider les pensions en cours d'acquisition.

Discours de Jaurès

Jaurès demande au gouvernement de permettre aux ouvriers renvoyés de la mine de continuer à faire partie de la caisse de secours.

Basly annonce qu'il déposera demain une proposition dans le sens des observations du ministre.

L'ordre du jour pur et simple

L'ordre du jour pur et simple est adopté.

La séance est levée à 7 heures.

DERNIÈRE HEURE

L'AFFAIRE ARTON

Paris, 19 décembre.

Le dépêche de Londres annonce que l'affare Arton ne viendra pas avant une quinzaine de jours.

Lafemme et la fille d'Arton sont allées aujourd'hui accompagnées de M. Royère remettre une lettre au juge d'instruction Epinasse.

Suivant le *Soir*, M. Cochefert serait parti pour Londres rechercher les doeuments que Dupas aurait fait passer en Angleterre.

Londres, 19 décembre.

C'est demain seulement que viendra l'affaire Arton devant le *lord-chief justice*, les délais d'appel expirant demain.

Paris, 19 décembre.

Un second télégramme de Londres dit que contrairement à ce qui avait été annoncé hier par plusieurs journaux, l'affaire Arton n'a pas été appelée ce matin à la cour du Banc de la Reine.

Demain, l'avocat Newton demandera à la cour de fixer l'affaire à la date la plus rapprochée qu'il sera possible, mais on ne peut encore rien préciser à ce sujet.

Il convient de faire remarquer que M. Newton, dans sa lettre de convocation à M. Dupas, disait que l'affaire viendrait jeudi matin ou vendredi au plus tard. C'est donc vraisemblablement pour demain.

M. CAVAIGNAC DANS L'EST

Paris, 19 décembre.

Il se confirme aujourd'hui que M. Cavaignac, ministre de la guerre, profitera des vacances parlementaires du jour de l'an pour aller faire une tournée sur notre frontière de l'Est et visiter certains travaux militaires en cours d'exécution.

La grâce de Cyvoct

Paris, 19 décembre.

M. Albert Pétrot, député de la Seine, a été reçu, ce matin, par le président de la République à qui il était chargé de remettre une demande faite en faveur de la grâce de Cyvoct par un certain nombre de signataires.

M. Félix Faure a fait observer à l'honorable député de la Seine que, les conditions spéciales de la condamnation de Cyvoct faisaient de la mesure sollicitée un acte politique dont le gouvernement entier devait avoir l'appréciation, et il a promis à M. Albert Pétrot de soumettre la question au prochain conseil des ministres.

Espérons que cette grâce en sortira.

Ce n'est pas une grâce même qui devrait être décidée mais une révision de ce jugement odieux et l'acquittement de Cyvoct.

TERRIBLE INCENDIE

1 pompier tué, 1 blessé

Issoudun, 19 décembre.

La parcheminerie Tillier a été détruite par un incendie.

Il y a eu un pompier tué et un blessé.

Les pertes matérielles n'ont pu être évaluées.

La nouvelle de ces accidents mortels ont produit une profonde impression en ville.

TERRIBLE BAGARRE

Bruxelles, 19 décembre.

Lundi, dans la nuit, une bande de braconniers rôdait dans les bois d'Ardoye.

Attirés par quelques coups de feu, des gardes-chasse s'avancèrent dans le bois et les aperçurent; ils étaient une dizaine. Les gardes-chasse firent aussitôt quérir la gendarmerie qui arriva en toute hâte.

Ils reconnurent parmi les chasseurs nocturnes plusieurs habitants d'Ardoye et des villages environnants. Un conflit sanglant allait se produire.

Les gendarmes et les gardes-chasse jugèrent plus prudent de quitter le bois et ils vinrent se dissimuler près de la lisière, où les braconniers devaient nécessairement passer.

Dientôt la bande arriva à l'endroit en question le fusil sur l'épaule et le gibier à la main.

Ils franchirent la lisière, mais le brigadier de gendarmerie et ses compagnons se dressèrent tout à coup devant eux et cria ; «Arrêtez!»

Aussitôt une voix répondit : « Courage, compagnons, ne nous laissons pas faire ».

Plusieurs visèrent les agents de la force publique, qui à leur tour ripostèrent et s'avancèrent sur eux. Alors les braconniers, décontenancés, prirent la fuite en diverses directions.

Deux des braconniers ont été cependant arrêtés après une lutte terrible, mais un seul fut maintenu en état d'arrestation.

Hier soir, un des gendarmes qui avait arrêté les deux individus braconnant fut reconnu par la foule à la gare d'Ardoye. Il fut assailli, maltraité et laissé pour mort sur le pavé.

C'est dans un état lamentable qu'on le transporta à la gendarmerie.

De nombreuses arrestations ne tarderont pas à être opérées.

CONFLIT ANGLO-AMÉRICAIN

Washington, 19 décembre.

Le bruit court que le Sénat n'adoptera pas la résolution Hitt, autorisant le président Claveland à nommer une commission chargée d'examiner la question de frontière du Venezuela.

Le Sénat insistera pour controler lui-même la composition de cette commission.

La Guaira, (Vénézuéla), 19 décembre.

L'escadre blanche des Etats-Unis ou escadre du Nord, renforcée du croiseur *New-York*, est arrivée dans les eaux du Vénézuéla.

Le cuirassé *Texas* va incessamment venir rejoindre cette force navale qui, avant son départ de Hampton-Rouds, a embarqué un complément de soldats d'infanterie de marine, des munitions et des approvisionnements.

Crédits pour Madagascar

Paris, 19 décembre.

Après l'emprunt du Tonkin, les demandes de crédit pour payer l'avantage d'avoir ouvert une route aux Suberbie et autres flibustiers.

La demande de crédits supplémentaires pour les dépenses militaires de Madagascar, qui a été présentée aujourd'hui à la Chambre, comprend des crédits pour la guerre et la marine s'élevant à un total de 17 millions 325,000 fr, dont 12 millions euviron pour la guerre.

Ces crédits s'appliquent d'une part aux frais de rapatriement d'une partie du corps expéditionnaire ; d'autre part, aux dépenses de ravitaillement et d'installation des troupes, ainsi qu'à l'occupation de l'île jusqu'au 30 juin 1896.

A cette date, il est bien de supposer que la situation et l'organisation administrative à Madagascar seront telles qu'on pourra fixer les effectifs nécessaires à l'occupation et arrêter le chiffre des dépenses militaires normales.

Les crédits demandés s'ajouteraient aux 65 millions votés par la Chambre au mois de décembre 1894 et rentreraient dans le compte spécial qui a été ouvert à cette époque.

Emprunt de 80 millions

Paris, 19 décembre.

La commission du budget s'est occupée aujourd'hui du projet de loi déposé par le gouvernement, ayant pour objet d'autoriser le protectorat de l'Annam et du Tonkin, à contracter un emprunt de 80 millions pour liquider sa situation financière et exécuter un programme de travaux publics. En raison de l'absence de tous documents pouvant légitimer les dépenses déjà faites, ou celles que l'on entend engager, la commission décide que son rapporteur demandera communication au gouvernement de toutes les pièces indispensables à la discussion.

Le scandale des Phosphates

Paris, 19 décembre.

L'interpellation sur le scandale des phosphates viendra samedi seulement.

Voici la liste des orateurs inscrits pour prendre part à la discussion des interpellations : Thomson, Forcioli, Berteaux, Samary et les citoyens Viviani et Millerand.

D'autre part. MM. Forcioli, Dommergue et Samary se sont fait inscrire pour intervenir dans la discussion de l'interpellation de M. Fleury-Ravarin, sur l'organisation administrative de l'Algérie.

Le Régime des Boissons

AU SÉNAT

Paris, 19 décembre.

La commission sénatoriale des boissons après avoir nommé son rapporteur a adopté avec quelques modifications de texte les articles du projet relatif à la réglementation du privilège des bouilleurs de cru et a acepté le système d'abonnement qui a été voté par la Chambre, mais remplacé le terme « abonnement » par « expression » prise en charge par évaluation.

En ce qui concerne les bières, la commission s'est prononcée contre le principe de taxe au degré. Le taux de cette taxe, devant être proportionnel aux droits de circulation sur les vins, sera fixé ultérieurement.

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 19 décembre

Les ministres se sont réunis ce matin au ministère de l'intérieur, sous la presidence de M. Bourgeois. La délibération a été de très courte durée.

LES INTERPELLATIONS SUR L'ALGÉRIE

M. Bourgeois a fait connaitre le sens de la déclaration qu'il compte faire à la Chambre, en réponse aux interpellations sur l'organisation de l'Algérie et sur la questions des phosphates.

TAXES POSTALES

Le ministre des postes et télégraphes a fait approuver un projet de loi abaissant de 25 centimes à 10 centimes la taxe à percevoir pour la recommandation des échantillons, journaux, imprimés, et papiers d'affaires, circulant par la poste, en sus de la taxe ordinaire d'affranchissement.

L'indemnité en cas de perte de l'objet recommandé est fixé à 8 francs. Un décret fixera la date de la mise en vigueur de la loi.

INAUGURATION DU MUSÉE GALLIERA

M. Combes a été désigné pour représenter aujourd'hui le gouvernement à l'inauguration du musée d'art décoratif Galliera et du musée d'Auteuil.

LES CRÉDITS DE MADAGASCAR. — LE BUDGET.

Le Conseil s'est occupé de régler définitivement les crédits pour Madagascar ; il s'occupera aussi de régler les principales questions se référant à l'établissement du budget de 1897.

Chronique Régionale

MYSTÉRIEUSE AFFAIRE

à Lambersart

Jeudi matin, vers 5 heures 1/2, M. Leprêtre, cocher de fiacre, qui venait prendre sa voiture chez M. Lecomte, à Canteleu, a trouvé sur la chaussée bordant le canal et le champ de courses entre le bois de la Deûle et l'avenue de l'Hippodrome, le cadavre d'un individu.

Plus qu'étonné, M. Leprêtre, aidé d'un camarade, déposa le cadavre sur le trottoir et donna l'alarme à l'estaminet Lefebvre, situé à cinquante mètres de là.

Les autorités de Lambersart furent prévenues, ainsi que la gendarmerie de Lille.

Voici dans quel état l'inconnu se trouvait quand il fut aperçu par le cocher.

Gisant la face contre terre, au milieu d'une mare de sang, il portait à la tête plusieurs plaies contuses, dont l'une à la pommette gauche et l'autre beaucoup plus étendue à la pommette droite. La peau était enlevée et l'hémorrhagie avait été abondante. Une petite blessure pénétrante de un centimètre de longueur affectait le sourcil droit. La casquette gisait à quelques mètres du cadavre.

Les mains crispées étaient maculées d'argile.

Des traces de sang se voyaient sur le trottoir et sur le tronc d'un arbre bordant la route. En suivant cette traînée sanglante, on arrivait au fossé à demi rempli d'eau séparant la route de la prairie. Le long du talus, le gazon était arraché et des traces de glissade se voyaient très bien.

A l'arrivée des gendarmes, le cadavre fut transporté en voiture à la morgue du cimetière de Lambersart, vers dix heures et demie, par les soins des gardes Coutenier et Porcher.

M. le docteur Martin, de Lambersart, procéda à un premier examen du corps, sans cependant pouvoir se prononcer sur la nature des blessures.

L'enquête déterminera s'il y a eu rixe ou accident.

Toutefois, tout fait supposer que l'homme étant en état d'ivresse est tombé dans le fossé et dans sa chute s'est blessé à la tête. Il a pu néanmoins après de longs efforts, sortir du fosse, mais après avoir fait quelques pas sur la route, il est tombé évanoui et a succombé à une congestion occasionnée par le froid.

Les mariniers dont les bateaux sont amarrés dans le port ont déclaré n'avoir rien entendu pendant la soirée de mercredi.

Au contraire, une femme prétend qu'elle a perçu des cris d'appel vers 9 heures du soir, au moment ou elle passait en cet endroit et, qu'effrayée, elle s'est enfuie.

L'identité du cadavre n'a pas encore été établie.

Un ouvrier du voinage a cru reconnaitre en lui un déchargeur de bateaux.

Voici son signalement :

Paraissant âgé de 30 à 35 ans, l'inconnu, d'une taille de 1 m 65, porte deux pantalons en velours marrons à côtes, un paletot en gros drap bleu, un gilet à manches en velours marrons à côtes ; une chemise à carreaux gris-bleu et dessous un tricot-jersey à larges bandes rouges et noires. Nu-pieds dans des bottines oculées à lacets. La casquette est de forme jocquey en petit drap gris. Petite moustache et barbe rare.

M. le docteur Castiaux, médecin-légiste est arrivé à Lambersart vers une heure et après un examen sommaire du cadavre il l'a fait transporter à la faculté de médecine et en fera ce matin l'autopsie.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette mystérieuse affaire.

GRAVE ACCIDENT MORTEL

à la gare de Douai

Un terrible accident est survenu en gare de Douai, hier, vers 4 heures.

Le nommé Gallois, Charles, demeurant à Douai, ruelle d'Anchin, homme d'équipe à la gare de Douai, était occupé à étiqueter des wagons placés le long du quai de la halle aux marchandises.

Ayant eu à en coller une sur le derrière d'un wagon, il eut, voulant s'éviter un détour, la facheuse idée de sauter du quai entre deux wagons séparés l'un de l'autre par une très courte distance.

A ce moment un wagon trainé par un cheval refoulait un de ceux entre lesquels il se trouvait.

Il fut pris ainsi entre deux tampons ce eut la poitrine complètement défoncée, le poumon et le cœur ont été aussi atteints et plusieurs cotes affreusement broyées.

Le malheureux survécut à peine quelques minutes sans avoir pu prononcer une seule parole.

Le corps fut aussitôt placé sur une civière et transporté dans une salle de la gare. M. Gallois était marié et père de plusieurs enfants.

DRAME DE LA MER

DIX-NEUF HOMMES NOYÉS

On vient d'apprendre à Boulogne qu'une partie du bâteau de pêche 1718, a été trouvée hier par le travers d'Etaples.

Nous n'avions jamais parlé de la disparition de ce bateau qui avait quitté le port le 29 novembre, afin de ne pas mettre par trop en émoi notre population maritime, et dans l'espoir de voir ce pêcheur rentrer au port.

Il n'est donc plus aucun espoir maintenant.

Les agrès rencontrés en mer sont les suivants : Une flèche et sa vergue, deux écoutilles, deux vergues et une bouée de sauvetage qui ont été reconnues comme appartenant à cet équipage.

Que s'est-il passé ? On ne le saura peut-être jamais, aucun témoignage n'a pu être recueilli jusqu'à présent.

Les familles ont été prévenues officiellement cet après-midi. Aucun cadavre n'a encore été retrouvé.

La désolation est grande dans le quartier Saint-Pierre.

Voici la liste des victimes de cette épouvante catastrophe :

Barbe Pierre, patron ; Barbe Pierre, mousse, fils du patron ; Malfoy Victor, matelot ; Fréchon Henry, matelot : Fréchon Henry, mousse, fils du précédent ; Wacogne Louis ;

Tarabochia Eugène, Pourre Charles ; Votte Guilaume ; Podevin Auguste ; Graingor Joseph ; Flahutez Henri ; Brasse Antoine ; Ledez Louis ; Sénéchal Louis ; Duchesne Jean-Baptiste : Copain Jean-Baptiste ; Evrard François ; Jumel Auguste, matelots.

UNE FEMME ÉCRASÉE

à Montigny-en-Gohelle

La femme Elie Hamy née Césarine Logez, 41 ans, ayant voulu traverser les voies au passage à niveau 95 du chemin de fer du Nord bien que les barrières fussent fermées a été tamponnée par la locomotive du train de voyageurs 2308 mardi vers 4 h. 50 de l'après-midi et complètement broyée. Son mari qui était avec elle n'a pas été atteint.

ENCORE LE CURÉ VOLEUR

de Lallaing

Nos lecteurs ont sans doute encore présent à la mémoire l'arrestation du nommé Butin, curé de Lallaing (Nord), et d'une fille Marie Bremont, sous l'inculpation de vol et d'extorsion de fonds.

Au cours de l'instruction judiciaire, M. Albanel a découvert que l'abbé Butin avait détourné, il y a deux ans, à la fabrique de sa paroisse, un baptistère du XVIe siècle d'une grande valeur artistique. Une nouvelle instruction concernant ce vol va être ouverte par le parquet de Douai, et une personne, dit-on, très connue, qui détient le baptistère, pourrait être compromise.

LES VOLS EN CHEMIN DE FER

de Mouscron à Lille

Fréquemment, entre Lille et Mouscron, des voyageurs sont allégés de leurs porte-monnaie par d'habiles pick-pockets qui presque toujours restent introuvables.

La gendarmerie de Mouscron vient d'en arrêter deux, sur les quais de la gare, dans les circonstances suivantes. Les époux Gœthals, habitant la rue Turgot, à Roubaix, avaient pris le train pour se rendre à Courtrai, lorsqu'une femme, Mme Coucke, qui demeure rue Saint-Genois, à Courtrai, monta dans leur compartiment.

La conversation fut fort animée, mais Mme Coucke, qui, en cours de route, avait ouvert son porte-monnaie pour y placer son billet, fut très surprise, en arrivant à la gare de Mouscron, de ne plus trouver cet objet dans sa poche. Elle eut la présence d'esprit de ne rien dire à ses compagnons de voyage, mais elle avertit les gendarmes de service à la gare de ce qui venait de se passer.

Les époux Gœthals, qui ne se doutaient de rien, furent invités a se rendre à la caserne de gendarmerie, où on les fouilla. On trouva l'argent et une croix en nickel qui était dans le porte-monnaie de Mme Coucke, dans la poche de la femme Gœthals. Le porte-monnaie vide a été également retrouvé. Les deux pick-pockets, qui n'en sont probablement pas à leur coup d'essai, ont été, après un long interrogatoire, dirigés sur la prison de Courtrai.

LES GRÈVES D'HALLUIN

Une délégation des grévistes s'est rendue hier matin vers onze heures, chez M. Defretin.

Sous prétéxte que les délégués n'accomplissent pas toujours honnêtement leur mandat et qu'ils rendent auprès de leurs camarades un compte inexact des entrevues, M. Defretin s'est refusé à donner des explications aux tisserands qui se sont présentés ; il leur a toutefois remis une lettre en les priant de vouloir la communiquer aux camarades.

Une réunion a eu lieu hier à 3 heures à la salle Picavet. Tous les ouvriers de la maison Defretin y assistaient.

Les délégués ont lu à haute voix la lettre qui leur avait été remise. M. Defretin s'offre à payer les ouvriers d'après le tarif de trois autres maisons d'Halluin.

Quelques ouvriers ont fait remarquer que ces prix ne leur étaient pas favorables et que M. Defretin se réclame toujours des fabriques où l'on paie le moins.

A l'unanimité, les tisserands ont résolu de s'en tenir au tarif qu'ils ont présenté à M. Defretin, il y a quelques jours, et qui avait été soigneusement élaboré en commun. Ils ont donc répondu par lettre à leur patron que les ouvriers maintenaient toutes les réclamations precédemment émises en faisant observer qu'ils n'exigeaient en cela que les conditions accordées par d'autres patrons d'Halluin.

Avant de se séparer, quelques ouvriers demandèrent à l'assemblée si la lettre de M. Defretin différait, en quelque chose, de ce qui avait été dit par les délégués. Tout le monde s'est trouvé d'accord pour reconnaitre que les camarades avaient toujours agi de bonne foi et que M. Defretin a bien tort de suspecter la loyauté de ceux qui avaient eu mission de traiter avec lui.

Pour éviter le retour de pareils malentendus il a été décidé de correspondre désormais par lettre avec M. Defretin ; les ouvriers espèrent que leur patron ne refusera pas d'accepter cette combinaison qu'en somme il a inauguré le premier et qui selon eux dissipera toute équivoque.

Les délégués n'auront plus qu'à présenter les observations des ouvriers qui seront toujours consignées sur une lettre; ils communiqueront à leurs camarades la réponse de M. Defretin et ne pourront plus ainsi être suspectés d'indélicatesse ni de la part du patron ni de la part des grévistes.

Chez M. **Lemaitre-Demeestere** aucune entrevue n'a eu lieu hier. Nous avons appris que des contremaitres de cette maison se rendent au domicile des grévistes et cherchent par tous les moyens à faire reprendre le travail. C'est ainsi que ces agents recruteurs veulent faire croire aux ouvriers en grève que bon nombre de leurs camarades travaillent déjà ; lorsque par d'habiles manœuvres ils ne parviennent pas à convaincre les tisserands auxquels ils s'adressent, les drôles ne se gênent pas pour employer les intimidations de tout genre et menacent les ouvriers de signaler à M. Lemaitre les plus récalcitrants d'entre eux.

C'est en somme le procédé qui fut mis en œuvre par les émissaires de Ressé guier et qui semble ne pas plus devoir réussir à Halluin qu'il n'a profité à l'affameur de Carmaux.

A la fabrique **Gratry** rien n'est changé.

Aucun ouvrier ne travaille dans l'établissement d'Halluin. On nous disait hier que quelques femmes avaient repris le travail à Wervicq.

Ce bruit a été démenti dans la soirée d'hier.

Les tisserands d'Halluin fatigués de solliciter en vain une entrevue de leur patron ont décidé d'employer jusqu'au bout les moyens que la loi met à leur disposition. Ils vont remettre aujourd'hui à M. Charlier, juge de paix du canton nord le tarif dont ils se réclament en priant ce magistrat de vouloir bien inviter une seconde fois M. Gratry à se présenter devant une commission d'arbitrage.

Les ouvriers qui se trouvaient hier à la salle Picavet blâmaient énergiquement la conduite de certains boulangers d'Halluin qui refusent du pain aux grévistes. D'aucuns affirmaient être sûrs que ces personnes obéissent en cela aux injonctions qui leur sont faites par les patrons d'Halluin.

On citait tout haut les noms de deux boulangers qui s'étaient refusés ouvertement à pratiquer ces odieuses manœuvres et les grévistes se promettaient de tenir compte à l'avenir de tout ce qui serait fait pour ou contre eux pendant la grève.

Deux pauvres vieux pleuraient hier en racontant que leur fournisseur auquel ils prennent le pain depuis de longues années s'était ainsi permis de couper les vivres à leurs familles.

Les deux malheureux ont l'un huit et l'autre sept enfants. Une quête a été faite à la fabrique Loridan et l'on a pu donner à ces victimes une somme de 19 francs; des ouvriers même parmi ceux qui sont en grève ont apporté du pain et des pommes de terre.

Nous verrons bien si les pouvoirs publics n'interviendront pas pour faire cesser l'état de choses actuel qui permet aux patrons d'Halluin de spéculer sur la misère des ouvriers français ou étrangers et de faire ainsi une concurrence désastreuse pour l'industrie de la région.

G. DESCHEERDER.

FEUILLETON N° 74

L'ALBINOS

PAR

HENRI DEMESSE

Suite du Testament Volé

DEUXIÈME PARTIE

VIII

Toussaint Everard

C'est à cela qu'il songeait quand sa pensée s'était pour un instant, détachée de cette préoccupation, pour écouter chanter le piano d'Antoinette.

Les dernières notes s'envolèrent, vibrantes, enveloppant les derniers appels de Marguerite, de qui l'âme, enfin sauvée, montait au ciel, portait par des anges, au milieu des murmures délicieux des harpes célestes. Tout redevint silencieux.

L'écho de la nuit qui avait répété, tour à tour, les tendres mélodies, les amoureuses confidences, les plaintes, les sarcasmes du diable et les désolants souvenirs de Marguerite, se tut.

Le silence parut d'autant plus profond. Bientôt M'sieu Maquart vit une lueur brillante au premier étage de la maisonnette, derrière la fenêtre de la chambre virginale de la jeune fille. Antoinette etait rentrée chez elle.

Si le maitre avait été plus attentif il eût pu voir, à cent pas de là, dans l'ombre, derrière un arbre, Toussaint Everard, qui avait écouté, sous le charme, le motif qu'Antoinette avait si brillament exécuté, et qui maintenant, regardait, attendri, cette lueur scintillait au premier étage et éclairant la chaste créature.

Il regardait cette lueur, pareille, pour lui, à l'étoile devant laquelle s'agenouille le berger amoureux. Il frissonnait lorsqu'il voyait l'ombre de la jeune fille passer et repasser derrière les rideaux de cette fenêtre...

Soudain, la lueur s'éteignit; alors Toussaint s'assit au pied de l'arbre et réva

De son côté m'sieur Maquart songeait, lui aussi.

Oh ! il avait été bien imprudent de laisser ce jeune homme vivre près de lui, aux cotés d'Antoinette. A présent il n'en fallait pas douter, ils s'aimaient ! Or cela aussi c'était terrible ! Ah ! pourquoi n'avait-il pas eu la force, comme il en avait cent fois formé le projet d'éloigner de lui ces deux êtres ? Il ne l'avait pas pu, quelque grande que fut sa volonté. Le mal était fait à présent!

Oui, ces deux jeunes gens, également beaux, également jeunes, également doués, avaient été invinciblement doués, avaient été invinciblement attirés l'un vers l'autre, il n'en fallait pas douter... Rien de plus naturel, après tout ! Que faire? Les unir?... Le fermier y avait songé...Leur donner assez d'argent pour qu'ils allassent vivre heureux.... loin de lui... par leur amour ! Ils n'en eussent point demandé davantage! Lui, mort, ils eussent alors trouvé le reste !

Mais, tant qu'il serait vivant, il voulait garder la libre disposition de son immense fortune, Cela, il le voulait absolument ! Il n'avait pas tant fait, jusque-là, pour lâcher sa proie. Certes non ! Il voulait tout avoir sous la main tout ! Il voulait palper ce trésor qu'il avait amassé, le voir s'augmenter encore, toujours... toujours... jusqu'à la dernière heure!

Oui !... oui !.., c'était cela, il fallait les unir! De cette façon, il se débarrasserait d'eux ! Il ferait un sacrifice parbleu !... Il leur donnerait...cent mille francs... Cent mille francs, c'était beaucoup ! Ils étaient jeunes et n'avaient pas besoin d'une aussi forte somme!... Non ! non! il leur donnerait cinquante mille francs!

Alors, il enfravoyait par la pensée la pile énorme de louis d'or qu'il fallait aligner pour constituer pareille somme ! Il calculait quels bénéfices on pouvait tirer de cinquante mille francs bien placés. Et, trouvant que c'était trop encore, il diminuait de cheef la somme qu'il voulait sacrifier, se disant que vingt-cinq mille francs suffiraient.

Et pourquoi tant d'argent ? se disait-il enfin. Après tout, je ne leur dois rien, rien ! Et il pensait. Et cela constituait, pour lui, une souffrance affreuse.

Or, tout à coup, une idée lui vint. Oh! une idée géniale ! Comment n'avait-il pas pensé plutot à cela ? En effet, cela arrangeait tout. En agissant ainsi, il atteignait son but ; il séparait les amoureux, il triomphait, et sans bourse délier ! quel avantage!

Oui; mais pour réussir, il fallait mener les choses avec habileté. Ça, il s'en chargeait ! D'ailleurs la besogne n'était pas malaisée. Avec de grands sentiments à la rescousse — il l'avait expérimenté cent fois — on fait ce qu'on veut des jeunes gens. Lors, il décida qu'il tenterait l'aventure aussitôt que possible.

Il en était là de ses réflexions, et venait d'allumer sa quatrième pipe, lorsqu'il estendit marcher tout près de la tonnelle. Il leva la tête. Le hasard, certes, le servait à merveille. C'était Toussaint Everard en personne.

Le jeune homme avait vu briller dans la nuit l'allumette avec laquelle le maitre avait allumé sa pipe.

— Bon ! s'était-il dit de son côté, donnant suite, lui aussi, à ses pensées. Le maitre est là : le moment est favorable... Pourquoi ne pas lui faire connaitre, dès ce soir, mon amour pour Antoinette.

Lors, il était venu... Sa haute silhouette se découpa en vigueur sur le fond du ciel.

— C'est toi.., Toussaint.

— Oui, je vous ai aperçu ici, comme je rentrais chez moi, et je suis venu, je voudrais vous parler et l'heure est bonne pour ce que je compte vous dire.

— Eh ! bien, assieds-toi, allume une cigarette. Verse-toi un verre de bière et parle. Je ne compte pas me coucher avant deux heures, car la nuit est superbe, et on respire, enfin, après la chaleur torride qu'il a fait aujourd'hui.

A l'avance, le vieux finaud savait fort bien de quel sujet Toussaint souhaitait l'entretenir. Ainsi, le garçon y venait de lui-même ! Tout était bien !

Le maitre était, en soi, ravi de cette circonstance. Toussaint se livrait à lui, pieds et poings liés. M'sieu Maquart connaissait à fond son interlocuteur. Il savait comment le prendre. Rien n'était plus facile,..

Le madré paysan devait ne faire qu'une bouchée de l'infortuné Toussaint.

— Monsieur Maquart.. commença le jeune homme, je vous dois beaucoup.

— Voilà une singulière entrée en matière... Est-ce que jamais je t'ai reproché quelque chose ? Vis-à-vis de toi j'ai fait mon devoir.

Les services que tu m'as rendus depuis quelques années... depuis que tu es un homme,.. sont payées, haut la main. Les sommes que j'ai dépensées pour faire de toi un des meilleurs agronomes que je connaisse. Donc, tu te trompés, garçon... tu ne me dois rien ! A présent, et ce point établi, continue :

Toussaint obéit.

— Permettez-moi d'avoir, à ce sujet, un avis différent du vôtre. Il vous plait d'oublier vos bienfaits. Vous en doublez ainsi le prix. Quant à moi, je m'en souviendrai toujours.

— N'en parlons plus et dites-moi sans préambule,..

— Maitre, j'irai droit au but...

— Voilà qui me convient !

— Vous pourriez, si vous vouliez, mettre le comble à vos bienfaits et me rendre le plus heureux des hommes.

Il y vient!... se dit le finaud vieillard.

— Tudieu!... reprit-il à haute voix, comme tu prends feu ! Gageons que tu es amoureux !

— Vous avez deviné.

M'sieu Macquart sourit de la naiveté de son interlocuteur.

— Tu es amoureux ?

— Oui.

— De qui ?

Toussaint se tut: Nommer celle qu'il aimait était le point difficile ! Là était l'obstacle... du moins Toussaint le prévoyait.

— Parle !... De qui es-tu donc amoureux ?

— D'Antoinette ! Et, je vous le répète, vous feriez de moi un homme bien heureux si vous consentiez à m'accorder sa main...